



## COMPTE-RENDU DE L'AUDIENCE PSYCHOLOGIE SCOLAIRE DU 20 DECEMBRE 2010

Le SNUipp-FSU a été reçu par Serge Furster et Michel Lugnier, conseillers du ministre Luc Chatel.

Le SNUipp-FSU réitère sa demande de création d'un corps de psychologues de la maternelle à l'université et une clarification de la situation des psychologues du 1<sup>er</sup> degré. Le maintien du recrutement interne au niveau licence de psychologie ne peut perdurer quand le diplôme de master 2 est exigé pour les enseignants et que le master 2 de psychologie est le diplôme requis pour les autres fonctions publiques. La revendication d'un recrutement interne et externe de psychologues des écoles est partagée depuis plusieurs années par de nombreux syndicats et associations professionnelles (groupe des 7, Popsyden). 10 % des postes de psychologues sont vacants et le recrutement actuel ne suffit pas pour couvrir les besoins.

Le SNUipp-FSU a participé à un groupe de travail en mai 2010 sur la fiche « psychologue scolaire » du Répertoire Interministériel des Métiers de l'État (R.I.M.E.). Cette fiche figure dans la « famille » professionnelle « Education et formation tout au long de la vie ». Si le SNUipp-FSU se félicite que la fonction soit bien reconnue dans sa spécificité, il constate un paradoxe : ce répertoire en cours de composition est censé favoriser la mobilité professionnelle, mais actuellement, la fonction de psychologue des écoles n'est pas accessible pour d'autres psychologies de la fonction publique d'état.

Les conseillers du ministre informent que le ministre n'est pas favorable à la revendication de la FSU concernant la psychologie de la maternelle à l'université<sup>1</sup>. Le décret concernant les missions des conseillers d'orientation-psychologues est en cours de rédaction et il n'est pas question de le modifier.

En ce qui concerne les psychologues du 1<sup>er</sup> degré, une décision politique sera prise par le ministre sur ce dossier en février-mars 2011 après une expertise conduite par les services du ministère. Si le ministre décide la création d'un concours de psychologues des écoles, un groupe de travail sur les missions, le recrutement, la formation sera mis en place rapidement.

Le SNUipp demande ce qu'il adviendra si la réponse est négative. Nous n'avons pas eu de réponse à cette question. Il rappelle qu'il s'oppose à la « mise en extinction » des psychologues scolaires, hypothèse envisagée dans le document « schéma d'emplois 2011-2013 » adressé aux recteurs et IA en mai 2010. Les conseillers du ministre expliquent qu'il n'a jamais été question pour le ministère d'extinction des psychologues scolaires. Le

---

<sup>1</sup> En réponse à la question écrite du sénateur P. Raoult (28/10/2010), un chiffrage de 20 M € apparaît pour la création d'un corps de psychologues de l'EN. Le SNUipp s'inscrit en faux car cette somme correspond aux postes déjà budgétisés (3600 psy 1er degré, 4000 COP). Il n'y aurait pas de coût supplémentaire sauf à créer des postes. Les conseillers du ministre conviennent que l'information donnée est fausse..

SNUipp rappelle que le terme est employé dans le document émanant du ministère.

### **DEPS 2011-2012**

Le SNUipp demande une intervention du ministère pour allonger la période de candidature. La circulaire nationale d'appel à candidatures a été diffusée le 26 novembre, les déclinaisons départementales se sont faites en décembre. Des inspections académiques demandent la constitution des dossiers pour début janvier (75, 64, 66...), ce qui constitue des délais trop courts.

Sur le volume des départs en formation DEPS pour l'année 2011-2012, le ministère n'a pas d'éléments, le recensement des candidatures étant en cours dans les académies.

Le SNUipp pose la question de la masse critique pour l'ouverture de la formation par les IUFM-Université. Pour le ministère, cela relève des décisions locales, les stagiaires seront affectés dans les centres de formation les plus proches de leur domicile.

Le SNUipp est interpellé par des stagiaires DEPS qui, en l'absence de remboursement rapide de leurs frais (carte SNCF, nuit d'hôtel...), sont obligés de faire des emprunts ou connaissent des problèmes de trésorerie. Il demande qu'une avance sur frais soit faite aux stagiaires, en particulier quand ils habitent loin des centres de formation. Une étude sera faite.

### **Carte scolaire**

Pour le ministère, il faut dissocier la question des postes vacants de celle des besoins. Le SNUipp rappelle d'une part, que les missions d'aide psychologique directe aux élèves, aux familles et aux enseignants exigent des postes de psychologues en nombre suffisant pour offrir sur tout le territoire la même qualité d'intervention. D'autre part, le travail des RASED doit être renforcé pour apporter des réponses différenciées. Les enseignants ne peuvent faire face seuls à toutes les difficultés ou blocages rencontrés par leurs élèves. Les dispositifs d'aides internes apportent des réponses précieuses en terme d'aide, de soutien, de conseil, de relais vers des structures extérieures. Si les personnels des RASED ne sont pas « devant classe » (cela peut parfois exister), ils sont bien « devant élèves ». Les conseillers du ministre expliquent qu'il n'est pas question de supprimer les RASED mais de modifier leurs interventions.

### **Frais de déplacement**

Les collègues dans un grand nombre de départements sont face à des problèmes importants : absence d'informations sur le kilométrage remboursé, non-paiement. Les procédures informatiques (saisie, validation...) sont lourdes, parfois opaques. Le ministère espère que les problèmes de mise en place du logiciel ULYSSE vont se régler rapidement. Pour le SNUipp, la situation faite aux personnels est inacceptable et porte préjudice au bon fonctionnement du service public.

### **Faisant-fonction**

Le SNUipp demande de préciser à nouveau les conditions de titularisation des faisant-fonction, la dernière note du ministère en date du 22 juin 2009 n'indiquant que les modalités d'accès aux emplois de psychologue scolaire.

### **Enseignement privé**

Des psychologues des écoles sont appelés à faire des bilans psychologiques pour la MDPH dans des établissements privés. Le SNUipp rappelle que les psychologues ont pour seule mission d'intervenir dans le service public. Les écoles privées ont leur propre recrutement de psychologues, à partir du master 2 de psychologie. Dans l'enseignement public, les psychologues assurent une mission de bilan psychologique pour les instances MDPH, CDOEA mais ont aussi des missions de suivi et de prévention auprès des élèves.

Les conseillers du ministre demandent que le SNUipp adresse par écrit ses propositions en matière de recrutement et de formation des psychologues des écoles.